

(1)

(N° 90.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 JUIN 1860.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Département des Travaux Publics un crédit de 105,000 francs.

(Voir les N° 175 et 180 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. DE DORLODOT, WINCOZ, VAN WOUMEN, GILLÈS DE S'GRAVENWESEL,
Comte MAURICE DE ROBIANO, Baron DE MAZEMAN DE COUTHOVE, STIELLEMANS, et
FERD. SPITAEELS, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le crédit faisant l'objet du Projet de Loi que vous avez renvoyé à notre examen, n'a donné lieu à aucune discussion, ni à la Chambre des Représentants, ni dans le sein de votre Commission. Il a pour objet le remplacement d'un pont provisoire en bois sur la Sambre, à Oignies, par un pont en fer.

Tous vous vous rappelerez la désastreuse inondation de 1850, qui causa tant de dégâts dans la vallée de la Sambre; cinq ponts en maçonnerie et pierres de taille furent emportés par la violence des eaux. La circulation sur le chemin de fer entre Charleroi et Namur fut interrompue, et l'administration, pour ne pas entraver pendant un temps trop long le transport des voyageurs et des marchandises dans des localités où cette interruption était si préjudiciable au commerce et à l'industrie, reconstruisit en fer un de ces ponts, celui de Ham, et remplaça par des ponts en bois les autres ponts emportés par les eaux.

Le crédit spécial qui nous est demandé a pour objet le remplacement du pont en bois d'Oignies par un pont en fer; les explications qui viennent de vous être données justifient complètement cette dépense, conséquence d'un événement de forcemajeure. Votre Commission a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité des membres présents, l'adoption de ce Projet de Loi.

Le Président-Rapporteur,
FERD. SPITAEELS.